

rentrée p. 3

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



éducation prioritaire p. 4

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré — numéro 799 du 27 août 2020



L'édito

Rentrée sportive

Une rentrée, ça se prépare ! D'autant plus quand le contexte sanitaire est périlleux et que le confinement a profondément creusé les inégalités entre élèves.

Cet été, le ministre a donné beaucoup de sa personne, jouant l'équilibriste, retroussant chaussettes et manches pour faire la réclame des « vacances apprenantes ». De nombreuses questions restent pourtant en suspens à la veille de la rentrée. Qu'en est-il de la prime d'équipement destinée à compenser en partie les frais supportés par les personnels contraints à l'enseignement à distance ?

Qu'en est-il de la revalorisation, tant de fois reportée ?

Qu'en est-il d'un protocole sanitaire précis, national, présentant le maximum de garanties ?

À l'heure où nous écrivons, nous ne voyons toujours rien venir. Qu'en sera-t-il de la sécurité de tous dans les internats, dans les restaurants scolaires, dans les transports ? Ces questions ont-elles été discutées ?

Qu'en est-il enfin des personnels d'éducation, de santé et des personnels sociaux ? Des recrutements sont-ils programmés pour accueillir et encadrer les élèves et limiter le brassage ?

Nous étions présents pendant le confinement, nous le resterons,

monsieur le ministre, rien ne sert de courir, il faut rentrer à point !

Frédérique Rolet, secrétaire générale



Quelle rentrée ?

Masqués mais pas bâillonnés



On peut se fixer des objectifs à moyen terme, considérer que 2022 est un objectif pour un retour à la situation économique d'avant crise ; on peut aussi s'occuper au présent de traiter la question sociale et la question sanitaire. Il y a urgence !

La crise est d'ampleur, les réponses ne sont pas à la hauteur.

2020 sera la rentrée de tous les dangers : la menace sanitaire va croissant, les conséquences économiques et sociales des mois de confinement se font lourdement sentir, les forces politiques progressistes peinent à s'accorder sur un projet conjuguant justice sociale et impératifs environnementaux.

Les suppressions d'emplois se multiplient et la précarité frappe de nombreuses familles, laissant notamment une partie de la jeunesse sans perspectives d'avenir.

Le nouveau gouvernement mis en place cet été, attelage hétéroclite de personnalités médiatiques et de tech-

niciciens, se caractérise surtout par le maintien d'une ligne politique droite et la non-prise en compte du mécontentement exprimé dans la rue et les urnes.

Le président de la République a mis sur la politique internationale pour s'assurer un regain de popularité, multipliant les voyages, mettant en scène le duo formé avec la chancelière allemande pour arracher un plan de relance européen.

L'urgence est sociale

L'annonce du plan de relance français est reportée début septembre devant l'urgence sanitaire. Le gouvernement entend montrer son efficacité dans la lutte contre l'épidémie, avec en ligne de mire la rentrée dans les entreprises et les établissements scolaires.

On aimerait que ce volontarisme

s'applique à l'Éducation nationale où personnels et familles ne disposent que d'un protocole allégé, écrit à un moment de décroissance de l'épidémie, où rien n'a été acté en termes de besoin en personnels pour limiter le brassage des élèves.

Quant aux futures annonces du ministre de l'Économie, elles laissent présager, en contrepartie des aides

à la relance, une pression sur l'augmentation du temps de travail ou la baisse des salaires ; le plan met l'accent sur l'offre mais néglige de soutenir la demande en augmentant les minima sociaux et ne met aucune politique salariale à l'ordre du jour. Dans la Fonction publique, le maintien du gel de la valeur du point d'indice est confirmé. Quant à la revalo-

risation des enseignants, elle semble reportée aux calendes grecques. Le gouvernement serait pourtant avisé de prendre garde ; la colère n'a pas diminué avec le confinement, la question des inégalités est au contraire devenue flagrante.

Salariés et agents, même combat

Pour l'instant, les dossiers les plus polémiques, comme la réforme des retraites ou la poursuite de celle

sur l'assurance chômage, sont suspendus mais peuvent vite resurgir. La vigilance et l'action des personnels sont plus que jamais de mise. Concernant en particulier les dossiers éducatifs. Sur les plans sanitaire, pédagogique comme sur celui des rémunérations, le SNES-FSU a déjà interpellé le ministre. ■

Frédérique Rolet

MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE



POUR L'EMPLOI

LE 17 SEPTEMBRE



L'agenda du SNES-FSU

instances

- **1e 26 août** → **Rentrée syndicale**
Bureau national du SNES-FSU en visioconférence.
- **1e 27 août** → **Agrégés**
CAPN d'accès à la Classe exceptionnelle - 29^e base.
- **1e 27 août** → **CHSCTMEN**
Rentrée et conditions sanitaires en visioconférence et en présentiel.
- **1e 3 septembre** → **Certifiés**
CAPN d'accès à la Classe exceptionnelle et à l'échelon spécial - 29^e base.
- **1e 9 septembre** → **CSEE**
Groupe de travail éducation du Comité syndical européen de l'éducation.
- **1e 11 septembre** → **CHSCTMEN**
Plan de prévention annuel de sécurité et de santé au travail.
- **1e 17 septembre** → **CSE**
Réunion du Conseil supérieur de l'éducation.

audiences et groupes de travail

- **1e 24 août** → **Rue de Grenelle**
Bilatérale avec Jean-Michel Blanquer, points de rentrée.
- **1e 26 août** → **DGRH**
2^e GT sur le projet d'entretien professionnel de titularisation pour les nouveaux stagiaires.
- **1es 2 et 14 septembre** → **DGESCO**
Multilatérale sur la certification du CAPPEL.
- **1e 4 septembre** → **DGRH**
Concertation sur le projet de décret instituant une indemnité d'encadrement du Service national universel (SNU).
- **1e 8 septembre** → **DGRH**
Concertation sur les lignes directrices de gestions (carrière).

stages et colloques

- **1e 25 août** → **FSU**
Réunion du groupe actif/retraités.

- **1es 26 et 27 août** → **HDF**
Stage Hors de France en visioconférence.

- **1e 28 août** → **Retraités**
Réunion du groupe des 9.

action

- **1e 27 août** → **Communication**
Conférence de presse de rentrée du SNES-FSU.
- **1e 31 août** → **Prérentrée**
Les militants du SNES-FSU (S2, S3 et S4) sont dans leur établissement. Tous les responsables et élus du SNES-FSU sont en charge d'enseignement.
- **1e 1^{er} septembre** → **Rentrée des élèves**
- **1e 2 septembre** → **Fonction publique**
Réunion de l'Intersyndicale.
- **1e 17 septembre** → **Interprofessionnel**
Journée d'action pour l'emploi.

affectations

Le ministère aux abonnés absents

Pour les stagiaires comme pour les titulaires, obtenir des explications quant à son affectation relève du parcours du combattant.



« Il n'y a pas de révision d'affectation possible pour les stagiaires » martelait le ministère en juin. Ses services ont pourtant dû faire face à un afflux de demandes de recours supérieur à celui de l'an passé, de nombreux stagiaires s'interrogeant sur leur affectation.

Pour la première fois, en application de la loi de transformation de la Fonction publique, le MEN n'a pas fourni aux organisations syndicales les informations sur l'affectation des stagiaires (listings, barèmes, barres...). Les opérations se sont donc déroulées dans une totale opacité, à l'instar de ce qui s'est passé pour le mouvement des titulaires.

ignorés. Comme ils l'avaient fait pour porter le recours dans le cadre des mouvements inter et intra-académiques, les militants nationaux et académiques sont intervenus auprès du ministère et des rectorats pour défendre les collègues, les reconforter, être à leur écoute quand personne ne voulait entendre leur désarroi, les informer sur les conditions de rentrée...

Le ministère aurait bien tort de perdurer dans cette voie. La transparence des opérations d'affectation et de mutation est une nécessité dans un Etat de droit et les syndicats en sont aussi les dépositaires. Cette transparence était garantie avant que la loi de transformation de la Fonction publique ne dessaisisse les commissions paritaires de leurs attributions en matière de mouvement. Ce qu'une loi peut faire, une autre peut le défaire. À bon entendeur... ■

Thierry Meyssonier, Alain Billate

Action syndicale

Dans ce contexte, les stagiaires se sont adressés au ministère qui, débordé, ne pouvait prendre en charge la masse des demandes. Ces nouveaux collègues ont eu la sensation d'être malmenés,

concours

Toujours pas le plein

Après une session 2020 perturbée par la crise sanitaire, les recrutements sont de nouveau insuffisants.

de 6 % du total des postes offerts, restent non pourvus : la crise de recrutement persiste dans plusieurs disciplines (maths, lettres classiques, allemand, éco-gestion et disciplines techniques des sciences de l'ingénieur).

Les épreuves d'admissibilité des concours externes de CPE, Psy-ÉN, et de la plupart des agrégations externes ont pu se dérouler avant le confinement et les candidats ont pu passer les oraux, dans des conditions peu faciles.

Mais pour les CAPES externes, les épreuves d'admissibilité ont été transformées en épreuves d'admission.

Pour les concours internes, les oraux prévus en avril n'ont pu se tenir. Après avoir décidé de les déplacer, le ministère a décidé finalement de transformer les épreuves d'admissibilité en épreuves d'admission, décision qui a généré beaucoup de frustration chez les candidats qui n'ont pas été retenus sans avoir pu défendre leurs chances à l'oral.

Le ministère a décidé unilatéralement que les lauréats qui n'ont pas passé d'épreuves orales devront subir en mai 2021 un « entretien professionnel » qui s'ajoutera aux évaluations de titularisation. On ne voit pas l'intérêt de cet entretien excepté de stresser encore plus des stagiaires qui n'ont pourtant pas besoin de l'être.

Si le nombre de lauréats augmente légèrement (2 %), 609 postes, soit près

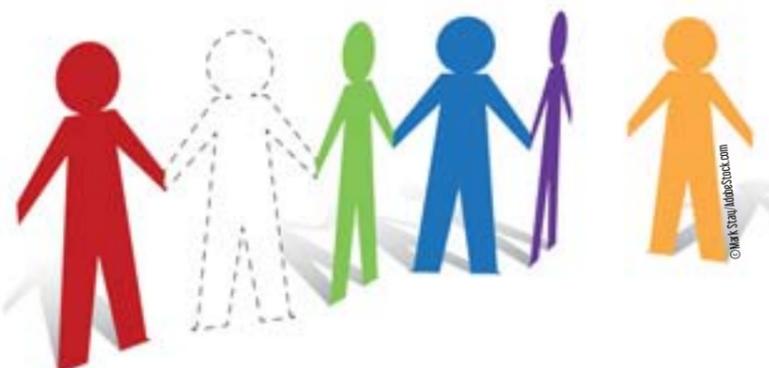
Des possibilités existent

Par ailleurs la DGRH s'était engagée à pourvoir, grâce aux listes complémentaires, tous les postes libérés par désistement après double admission. À ce jour, ce n'est pas le cas : pour au moins 378 désistements (sans compter les bi-admis CAPES + CRPE et CAPES + CAPLP), seulement 130 reçus sur listes complémentaires ont été appelés. Alors que les jurys ont admis plus de lauréats sur liste complémentaire, le ministère ne les a pas recrutés à plein, contrairement aux années précédentes.

Le nombre de recrutés reste donc inférieur aux possibilités humaines et budgétaires.

Si le SNES-FSU est satisfait que les concours 2020 aient pu avoir lieu, il regrette que le ministère n'ait pas recruté la totalité des admissibles des concours ce qui aurait permis de réduire d'autant la précarité, de revaloriser financièrement une profession qui en a bien besoin et de faire face dans de meilleures conditions à l'afflux des élèves dans le second degré. ■

Marianne Auxenfans, Alain Billate



Les conditions sanitaires exigent, plus que d'habitude, des renforts humains pour permettre la réussite du plus grand nombre ; pourtant les recrutements restent insuffisants.

Publicité

casden

La banque coopérative de la Fonction publique

« COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! »

Isabelle, Opétie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique



casden.fr | Retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean-Marie (Plus Change sur Marne) - 93000 La Courneuve - RCS Nanterre - Immatriculation (SIREN) n° 527 128 1 8917 - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 110 000 000 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris Cedex 13 - SIREN n° 485 453 042 - RCS Paris - Immatriculation (SIREN) n° 485 453 100 - Copie photo - R. Bouvier-Jobert - C. Combes - R. Fournier - R. Héry - R. Lhuillier - Directeur de l'édition, Opétie, professeur des écoles, 00000 fonctionnaire civil de la Défense et des Armées, 00000 enseignant, d'après votre choix à notre campagne de communication.

rentrée Rien n'est prêt, saison 2

20 août : le ministre est l'invité du journal de 20 heures pour présenter les détails de l'organisation de la rentrée sous Covid. Improvisation, informations floues... comme un mauvais sentiment de déjà-vu.



En faisant l'économie de consignes claires cadrées nationalement, le ministre génère de nombreuses inquiétudes ; pire, en renvoyant au local la responsabilité de l'organisation de la rentrée, il induit la territorialisation de l'école et les inégalités qui s'ensuivent.

Nul besoin d'être expert en art divinatoire pour prévoir que la rentrée se déroulerait dans un contexte exceptionnel : au mieux, le virus serait moins actif et permettrait de se concentrer sur les défis pédagogiques, au pire, il faudrait se préparer à des confinements locaux ou généralisés. Dès juin, le SNES-FSU a posé ses exigences pour une rentrée adaptée au contexte, quel qu'il soit : programmes revus, moyens humains pour faire des petits groupes (par exemple par un collectif budgétaire pour recruter les admissibles aux concours internes), travaux dans les établissements cet été (points d'eau, etc.), équipements des personnels et des familles... Le ministre est resté enfermé dans ses certitudes : quand nos voisins débloquent des millions, investissent dans du matériel adapté, Jean-Michel Blanquer prépare la rentrée à coup d'heures de soutien par des HSE et d'évaluations en Sixième et Seconde, désormais critiquées en interne par l'Inspection générale.

Protocole périmé

Tout au long de l'été, pendant que le ministre faisait la promotion de ses vacances apprenantes en s'essayant au

beach-volley et au kayak, la situation s'est dégradée. À l'image d'un gouvernement qui peine à prendre la mesure de la crise sanitaire, le ministre continue de s'appuyer sur un protocole sanitaire qui paraît chaque jour un peu plus dépassé. Jean-Michel Blanquer promet des précisions le... 26 août, lors de sa conférence de presse de rentrée, soit trois jours ouvrables avant la prérentrée ! Sous la pression des organisations syndicales, il finit par avancer la date de ses annonces, mais encore une fois, il s'exprime dans les médias avant de s'adresser aux personnels. Dans quel autre métier se retrouve-t-on à devoir regarder le 20 heures, pendant

ses vacances, pour apprendre de quoi sera fait son quotidien professionnel ?

Confusion, contradictions...

Jean-Michel Blanquer annonce le port obligatoire du masque en collège et en lycée, mais rien n'est dit d'un nouveau protocole national, de la situation de personnels fragiles*. Le lendemain, dans un mauvais *remake* de l'année 2019-2020, le ministre se contredit et invente une troisième règle en trois jours pour le port du masque, s'improvise expert météo pour vanter les mérites de classes en plein air, tout cela ponctué d'un désormais inévitable « nous sommes prêts ».

Plus personne ne croit à ce mantra ministériel : par ses annonces médiatiques improvisées, ses contradictions permanentes, le ministre montre surtout la légèreté avec laquelle a été préparée cette rentrée. Le SNES-FSU a joué la carte de la responsabilité et a fait des propositions pour que la rentrée se fasse, aux dates prévues, en toute sécurité. Il sera aux côtés des personnels pour les défendre et agir collectivement. Les personnels n'ont pas à payer le prix des défaillances ministérielles. ■

Sophie Vénéitay

* Ces lignes ont été écrites le 21/08. Il n'est pas impossible que de nouvelles déclarations ministérielles les contredisent après le bouclage. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'informations contradictoires.

continuité pédagogique Enquêtes de la DEPP

La DEPP a conduit sept enquêtes auprès de parents, d'élèves et de personnels en mai sur divers effets de la fermeture des établissements et de la « continuité pédagogique ».

La DEPP a mis en ligne un dossier et la note de synthèse parue en juillet avec des affirmations rassurantes : 68 % des professeurs disent que les élèves ont appris de manière satisfaisante, 85 % des élèves disent avoir su travailler en autonomie...

Pas de raison de douter du travail statistique de la DEPP habituellement rigoureux. Notons toutefois que des enquêtes informatisées et accessibles par un lien n'atteignent pas directement, malgré les procédés statistiques de correction, les plus en difficulté avec l'usage du numérique. Surtout, il convient de s'interroger sur les questions posées et la présentation de ces premiers résultats.

Du flou

Quelques exemples : la satisfaction vis-à-vis des apprentissages des élèves citée plus haut. De quoi parle-t-on vraiment ? Les professeurs sont-ils satisfaits par rapport aux moyens disponibles ? Aussi satisfaits qu'en situation ordinaire ? On ne sait pas à quoi ont répondu les collègues car le libellé exact des questions posées n'est pas précisé. Toutes les réponses sont introduites par des propositions affirmatives. Les

parts des « assez satisfaits » et des « tout à fait satisfaits » ne sont pas précisées. Ces remarques concernent toutes les données fournies. Autre exemple : 99 % des élèves déclarent avoir fourni du travail scolaire depuis la fermeture de leur établissement (p. 17 du dossier). C'est un peu court, et cela ne présente que peu d'intérêt.

Tout n'est pas rose pourtant dans les résultats. La note précise que seuls 10 % des enseignants pensent que la période a été positive pour la réduction des inégalités, et seuls 4 parents sur 10 considèrent que leur enfant a progressé. Il est aussi indiqué que 64 % des enseignants et 48 % des CPE se sont sentis « stressés par leur travail », sans aucune précision, malheureusement, sur les causes ou les effets du stress.

Des angles morts importants

L'augmentation de la charge de travail, parfois considérable ; la difficulté à travailler dans l'incertitude du fait de retours insuffisants, partiels ou asynchrone, de travailler en « aveugle », la fatigue... sont des points saillants de la période, très présents dans les remon-

tées aux sections du SNES-FSU : ils n'ont pas été interrogés par la DEPP. En revanche, la DEPP indique que 76 % des enseignants du second degré « ont disposé du temps nécessaire pour faire leur travail » : sans autre précision, une telle donnée n'a pas grande valeur.

Au final, avec tant de points abordés partiellement ou superficiellement, on retire plus de questions que d'enseignements de ces enquêtes. Comme d'habitude le SNES-FSU pointera ce que le ministère ne « voit » pas. ■

Yannick Lefebvre

revalo Aux calendes... peut-être

Entre gel de la valeur du point et grand discours sur le chantier RH, à quand cette revalorisation ?

Le 24 juillet, la nouvelle ministre de la Transformation et de la Fonction publiques conviait les organisations syndicales à un rendez-vous salarial. Mis à part quelques intentions générales, en particulier en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui ne sont ni chiffrées ni traduites concrètement, il ne ressort de ce rendez-vous que le maintien du gel de la valeur du point d'indice. Pourtant la ministre elle-même convient que « la crise a révélé des inégalités profondes qui ont frappé les agents publics notamment les bas salaires » mais prône des « actions sur mesure, fortes et ciblées ». Toujours la même rhétorique alors que chacun sait que le gel maintient les

inégalités et que les actions ciblées sont loin de concerner prioritairement les revenus les plus faibles !

À l'ÉN, pas mieux !

Le ministre se répand dans les médias sur le chantier de la revalorisation ouvert en janvier : 500 millions d'euros puis seulement 400 devraient être consacrés à des mesures au 1^{er} janvier 2021. Il continue d'affirmer que le budget 2021 démontrera la volonté de revaloriser du gouvernement, sans plus de précisions...

Les scénarii présentés n'envisageaient que l'attribution d'indemnités (modalité de rémunération profondément inégalitaire) pour une partie plus ou moins importante des titulaires en classe normale. Enfin, le ministre conditionnait cette pseudo-revalorisation à une double contrepar-

tie : la réforme des retraites et une transformation en profondeur du métier et de la politique RH, avec, par exemple, la volonté d'imposer des remplacements au pied levé ou bien des formations pendant les vacances scolaires.

Carise sur le gâteau, le ministre se vante de « revalorisations non négligeables depuis 3 ans » oubliant que celles-ci (mesures dites PPCR) ont été négociées et adoptées avant l'arrivée d'E. Macron à la présidence et que son propre gouvernement s'est empressé de les geler pendant un an. Enfin, il envisagerait de verser une prime d'équipe-

ment. Si l'idée est pertinente tant la période que nous venons de vivre a montré les conséquences de l'absence de prise en charge de l'équipement par notre employeur, cela n'en constitue pas pour autant une revalorisation.

Urgence !

La France fait partie des pays de l'OCDE qui paye le plus mal ses professeurs et assimilés. Avec un bac +5, les stagiaires certifiés débutent à 1,2 SMIC. En 20 ans, le pouvoir d'achat d'un certifié en milieu de carrière a diminué de 20 %. Dans ce contexte et avec les conditions de travail que nous connaissons, nul ne peut s'étonner de la crise de recrutement que traverse le second degré actuellement. Pour le SNES-FSU, la revalorisation est urgente et doit concerner tous les personnels : immédiatement, avec le doublement de l'ISOE, son alignement pour les profs docs et les Psy-ÉN et la revalorisation des débuts de carrière ; dans un second temps, en programmant une reconstruction des grilles et un dégel de la valeur du point d'indice. ■

Xavier Marand



www.snes.edu/Retree-2020-un-protocole-sanitaire-a-renforcer.html

évaluation L'IG met une mauvaise note au ministre

La rentrée s'accompagnera des tests de positionnement en français et mathématiques pour les élèves de Sixième et de Seconde.

Ces évaluations en ligne, qui se dérouleront du 14 septembre au 2 octobre, sont censées être des outils diagnostiques pour les enseignants, des outils de pilotage pour les académies, et en Sixième un accompagnement au pilotage pédagogique des réseaux écoles-collège. Nouveauté cette année, un test de fluence, c'est-à-dire de lecture face au professeur, précédera la séance numérique des collégiens. Toute une documentation permettant la préparation et l'exploitation des résultats est en ligne sur Eduscol. Rappelons enfin que les résultats sont envoyés aux directions d'établissement dans la foulée de la passation : les réclamer au besoin.

Rapport d'évaluation

L'inspection générale (IG) a publié en juin 2020 un rapport sur « les évaluations nationales du second degré ». Le constat est fait d'une sous-exploitation pédagogique de ces évaluations. En



Dans un rapport, l'inspection générale dresse un bilan plus que mitigé des évaluations en collège et en lycée. Un avis tranché bien loin des recommandations du ministère.

lycée, l'IG constate une « indifférence » des collègues, qui ne voient pas l'intérêt de ce doublon avec le DNB. En collège, le caractère global des résultats ne permet pas d'analyse des difficultés des élèves au niveau de détail nécessaire à une remédiation, il n'y a pas de valeur ajoutée. L'IG recommande donc que les exercices et les réponses de leurs élèves soient transmis aux enseignants.

Elle propose notamment que figurent sur les bordereaux de résultats transmis aux établissements les écoles et collèges d'origine des élèves, de façon à favoriser les liaisons école-collège-lycée mais aussi à « repérer les points forts et les carences de l'enseignement délivré au cours moyen [...], afin de permettre à un IEN d'adapter la formation ou l'accompagnement d'écoles ».

Tout peut s'évaluer, mais pour quoi faire ?

moyen [...], afin de permettre à un IEN d'adapter la formation ou l'accompagnement d'écoles ».

Le rapport de l'IG pointe en creux le caractère couteux de ces tests : est-il possible de concevoir une évaluation au service des progrès des élèves, qui soit dans le même temps un outil de pilotage, voire de mesure du travail enseignant ? Si des tests doivent servir à évaluer les écoles et les établissements, alors il n'est pas possible d'en dévoiler les exercices aux enseignants. Le ministère et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) craignent un bachotage qui nuirait à la valeur statistique des résultats et à leur comparaison au fil du temps. Lors de la présentation de ces évaluations il y a trois ans, le SNES-FSU avait pointé ces ambiguïtés. Ces évaluations peuvent permettre de situer objectivement un établissement dans son bassin, mais leur conception n'a pas d'intérêt en terme d'accompagnement pédagogique individuel de l'élève.

Test des élèves ou des équipes ?

Le Conseil d'évaluation de l'école a été installé fin juin 2020. Son premier axe de travail, en application de la loi de 2019, est l'« évaluation des établissements scolaires du second degré ». La délibération du 8 juillet indique la finalité de cette évaluation : « l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement scolaire », laquelle passe par « une auto-évaluation mobilisant l'ensemble des acteurs de l'établissement » suivie d'une « évaluation externe », le tout se voulant « méca-

Autre évaluation

La mission de l'inspection générale recommande en premier lieu une clarification des objectifs des évaluations nationales et une mise en adéquation des outils mis à disposition des différents acteurs avec les objectifs retenus. [...] À l'aube d'une opération d'évaluation des établissements et en particulier des collèges, on peut cependant s'interroger sur le rôle que pourraient ou pourront jouer les évaluations nationales dans ces évaluations d'établissements.

Voir rapport IGESR 2020-074, pages 6 et 26

nisme d'apprentissage collectif», dans une « démarche participative pour une évaluation en toute confiance ».

L'évaluation tient une place de choix dans la doctrine ministérielle. Tout comme la confiance. Aux antipodes de l'état d'esprit généré par la politique menée par le ministre et de son mépris pour les personnels. Les comparaisons internationales montrent une forte croissance des évaluations de toute nature dans les divers systèmes scolaires (CENESCO, 2014), visant à contraindre et normer les pratiques des enseignants. Au pilotage par l'évaluation et la contrainte, le SNES-FSU préfère celui par le bilan et la formation. ■ Valérie Sipahimalani

éducation prioritaire Quel avenir ?

Le changement de gouvernement s'est accompagné de la création d'un secrétariat d'État auprès du ministre, chargé de l'Éducation prioritaire.

Selon le décret du 14 août 2020, la secrétaire d'État « élabore et met en œuvre la politique d'éducation prioritaire et contribue, à ce titre, à la définition et à la mise en

œuvre de la politique du gouvernement en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations ». À qui ce choix de mettre l'Éducation prioritaire (EP) sur le devant de la scène donne-t-il des gages ?

Le ministre est à ce jour resté muet sur le dossier. La révision de la carte prévue pour la rentrée 2020 a été repoussée, au profit de la production du rapport Mathiot-Azéma, lequel penche vers la suppression des réseaux d'éducation prioritaire au motif qu'ils seraient à gérer avec les territoires

ruraux, au niveau local. Ne resteraient labellisés et gérés au niveau national que les REP+, soit le tiers des 1 100 réseaux actuels. Les autres n'auraient plus de reconnaissance en terme de statut des personnels, et bénéficieraient de moyens octroyés selon l'allocation progressive en cours de généralisation dans les académies. Le label « Cité éducative » et ses corollaires, déréglementation et ingérence des collectivités territoriale, prendrait le relais pour certains REP. Côté lycées, le SNES-FSU continue de demander leur réintégration et la prolongation de la clause de sauvegarde, qui s'achève ce 31 août 2020.

Pour un bilan sincère

La secrétaire d'État saura-t-elle écouter le terrain et le besoin de conforter un dispositif nécessaire, qui a fait ses preuves au service de la démocratisation de l'école, même s'il mérite amélioration ? Avec la FSU et en particulier le SNUipp pour le premier degré, le SNES lance cet automne dans les académies et départements des états généraux de l'EP, conduisant à une journée nationale le 28 janvier 2021. Quels bilans et perspectives pour les REP et REP+, quelles revendications pour les élèves et les personnels... autant de points en débat, collectivement, sur le terrain, dans les réseaux et les lycées. ■ V. S.

2S2C Au rapport

Un rapport parlementaire, sans remettre en cause le dispositif 2S2C, en montre les limites et pose des conditions pour sa mise en place.

Le 2S2C était censé accueillir des élèves lors du déconfinement sur le temps scolaire et leur proposer des activités sportives, culturelles, concernant la santé et le civisme, en lien avec les collectivités locales.

Seulement 7 685 collégiens ont été concernés et 2,5 % des écoliers, avec des inégalités entre les communes liées au développement déjà à l'œuvre des activités périscolaires et à l'importance de leurs infrastructures sportives et culturelles. Le rapport, présenté le 15 juillet devant la commission de l'éducation de l'AN, souligne également l'insuffisance de l'aide de l'État : 110 € par jour et par groupe de 15 élèves, alors qu'une seule heure d'intervention peut coûter 110 €.

Trop d'ambiguïtés

Pour les rapporteurs, l'enseignement de l'EPS et des disciplines artistiques par les professeurs des premier et second degrés ne doit pas être remis en cause. Le 2S2C ne doit pas empiéter

sur le temps scolaire consacré aux enseignements, même si des interventions extérieures organisées par les enseignants peuvent être pertinentes.

C'est bien cette crainte qui avait émergé dans les établissements dès le mois de juin, aussi bien concernant les enseignements obligatoires que la chorale, les ateliers, et tous les projets mis en place par les équipes.

Quelles perspectives ?

Lors de la présentation du rapport, deux députés LREM ont demandé le maintien du 2S2C sur le temps scolaire. Ce parti-pris ainsi que les propos du ministre présentant le dispositif comme « préfigurant les évolutions de l'école », incitent à la plus grande vigilance. Le danger d'instaurer des apprentissages à deux vitesses n'est que trop évident. En effet, à la rentrée, les élèves en difficulté pourront être extraits de certains cours jusqu'à 5 heures par semaine afin de suivre un renforcement disciplinaire en français et en mathématiques.

Cela signifie-t-il que certains élèves, entre périscolaire et rattrapage, devront se concentrer sur des enseignements de renforcement assaisonnés d'une pincée de 2S2C, pendant que les autres bénéficieront de toutes les heures d'enseignement obligatoires ? ■ Sandrine Charrier



La création d'un secrétariat d'État à l'Éducation prioritaire ne signifie pas sa sauvegarde.

28 janvier

La FSU organisera le 28 janvier 2021 des États généraux de l'Éducation prioritaire.

Décès de Philippe Frémeaux

C'est avec tristesse que le SNES-FSU a appris le décès de Philippe Frémeaux. Ancien journaliste, puis rédacteur en chef d'*Alternatives Économiques*, promoteur inlassable de l'économie sociale et solidaire, Philippe Frémeaux était un homme engagé. Il défendait un projet de transformation sociale en portant des alternatives aux politiques libérales. Sa rigueur d'analyse se conjugait avec un souci constant de rendre accessibles les savoirs au plus grand nombre. Il s'est toujours montré d'une grande disponibilité pour débattre et participer à des stages syndicaux. Sa disparition est une grande perte pour le débat public.



programmes Surtout ne rien voir, ne rien entendre...

Dès avril dernier, le SNES-FSU alertait le ministère sur la nécessité de prévoir des aménagements concernant la plupart des programmes de collège et de lycée à la rentrée 2020.



Non content de faire la sourde oreille à nos suggestions, le ministère fait mine de ne pas se rendre compte que la période du confinement n'a pas du tout été vécue de la même façon par les élèves. Drôle de dialogue social.

Au début du printemps, le SNES-FSU a tiré la sonnette d'alarme à propos de l'évaluation au DNB et au baccalauréat. Et, en juin, il a formulé des propositions concrètes dans un document envoyé au ministère et au Conseil supérieur des programmes (CSP).

Pour le SNES-FSU, il n'est pas possible de considérer comme acquis, à l'occasion de cette rentrée particulière, les contenus pédagogiques étudiés entre le 16 mars et le 4 juillet dernier. Si les professeurs ont fait tout leur possible pour maintenir le lien avec les élèves et continuer à enseigner, le travail à distance a renforcé les inégalités d'apprentissage, notamment pour des raisons d'équipement, et l'appropriation des contenus a été différente selon le degré d'autonomie des élèves.

Afin d'assurer l'égalité entre les élèves, le SNES-FSU a proposé des aménagements, tout en maintenant cohérence et exigence des contenus, et de façon à ce que les sujets d'examen puissent les prendre en compte.

La réponse n'est pas à la hauteur

En lieu et place d'aménagements de programmes, le ministère propose des

fiches en ligne sur le site Eduscol...

Pour le collège, elles concernent les français et les mathématiques, ciblent « des priorités », et proposent des outils de positionnement « afin que les professeurs puissent sélectionner les exercices dont ils ont besoin pour affiner leur diagnostic ». Au lycée, elles formulent « des recommandations et des conseils pour la prise en charge des élèves » dans certaines disciplines, et donnent des repères de formation. Si ces fiches peuvent être utiles aux professeurs, en collège comme en lycée, elles sont loin d'être à la hauteur des enjeux.

Le SNES-FSU demandait également des aménagements d'épreuves, notamment pour la session de septembre du baccalauréat et pour les E3C. À cette

heure-ci, c'est « silence radio » (voir ci-dessous).

Des programmes encore alourdis !

Dans ce contexte de rentrée compliqué, ce n'était pas le moment d'alourdir davantage les programmes. Et pourtant... Au BO du 30 juillet sont republiés tous les programmes du collège avec un renforcement « des enjeux relatifs aux changements climatiques, à la biodiversité et au développement durable ». Ils concernent toutes les disciplines. Certains ajouts sont pertinents, d'autres posent davantage question. En tout état de cause, pour le SNES-FSU, ces enjeux essentiels auraient dû faire partie intégrante de la réflexion sur les programmes, dès leur conception.

Il faudrait donc, dans les prochaines semaines, à la fois remédier aux lacunes générées par le confinement et traiter des programmes pour certains alourdis. Ni les élèves ni les professeurs ne sont tenus à l'impossible ; il serait bon que le ministre l'entende. ■ Sandrine Charrier

vacances apprenantes Neutralité piétinée

Les vacances et autres colos apprenantes ont été le cadre d'une campagne de communication nourrie dans laquelle le gouvernement a affiché son mépris pour le principe de neutralité du service public.

Premier ministre, ministre, secrétaire d'État... Tous auront fait de belles images illustrant au mieux la sémantique gouvernementale du moment : préoccupation envers la jeunesse – tout particulièrement celle des milieux populaires fréquentant les colos –, mise en valeur de l'engagement, défense des territoires, beauté d'installations culturelles ou sportives. Le tout pédagogiquement masqué et dûment posté sur les réseaux sociaux.

Cette tournée de campagne estivale promotionnelle ne saurait faire oublier que les mouvements d'éducation populaires ont vu ces dernières années leurs subventions chuter, que le ministre s'apprête à supprimer les réseaux d'éducation prioritaire, que sa politique pédagogique fait la part belle aux « fondamentaux », mettant l'éducation artistique et culturelle en danger. Le label « apprenant » délivré par le ministère en échange d'une subvention aux collectivités locales relève davantage de l'opportunisme politique que d'un soutien au long terme au secteur associatif qui gère à bout de bras des loisirs de vacances pour les enfants que leurs parents ne peuvent emmener au loin.

Soutien très profitable

L'abandon d'une partie de l'enseignement aux marchands du temple fut aussi au rendez-vous. Le ministère a labellisé une opération du groupe Auchan : « soutien scolaire » et distri-



L'éducation en tête de gondole

bution de cahiers de vacances contre visite en galerie marchande, au mépris du principe de neutralité. Pour garantir le traitement égalitaire de tous les usagers, ce principe interdit que l'État ne favorise des intérêts privés ou des idéologies dans ce qui relève de l'exercice de missions de service public. Le tropisme libéral, pro idéologie entrepreneuriale du ministre, s'exprime une nouvelle fois et rejoint sa volonté de vendre l'école à la découpe.

Le principe de neutralité ne peut pas avoir d'application à géométrie variable sauf à passer pour un Tartuffe quand on se fait fort de l'évoquer à d'autres occasions. ■ V. S. et G. F.

bac Le choix du pire

Les décisions ministérielles de l'été ont confirmé la volonté politique de faire de cette rentrée en lycée une étape supplémentaire dans la mise en œuvre des réformes.

La réforme du bac est un fiasco, mais le ministère persiste et signe. Avec le renfort du comité de suivi, il a consciencieusement ignoré les demandes d'aménagement des organisations syndicales pour renforcer les aspects les plus délétères de la nouvelle organisation des enseignements et des examens.

Des évaluations communes encore plus locales

Au cœur de l'été sont donc parues les notes de service transformant les épreuves communes en « évaluations », comme si le problème ne relevait que de la sémantique. L'injonction à organiser ces évaluations communes sur le temps ordinaire des cours se fait encore plus forte. La durée de chaque évaluation est calibrée sur 2 heures « maximum » (sic). Comment faire pour les tiers-temps ? Comment gérer les vérifications d'usage dans un temps si contraint ? Comment éviter que cela ne se transforme en 110 minutes, voire moins, alors que les sujets sont prévus pour deux heures pleines ? Les réponses devront être locales et uniquement locales.

La première session d'évaluations communes peut même s'étaler sur tout

Salles spécialisées : avec ou sans ?

Les professeurs ont développé beaucoup d'ingéniosité pour tenter de ne pas rompre le lien pédagogique avec les élèves et poursuivre leur enseignement pendant le confinement. En mai-juin, les salles spécialisées n'étaient pas accessibles et ils se sont adaptés comme ils ont pu. À l'occasion de cette rentrée, pouvoir enseigner pleinement sa discipline, c'est avoir accès à des salles idoines. Expérimenter, manipuler, créer, écouter, construire, utiliser du matériel spécifique dans de bonnes conditions. Toutes ces pratiques sont au cœur des apprentissages dans beaucoup de disciplines, et les programmes sont construits dans cette optique. Des interrogations demeurent : le nettoyage régulier des salles sera-t-il possible ? Y aura-t-il des agents en nombre suffisant ? D'un point de vue pédagogique, les élèves pourront-ils pratiquer l'oral, chanter, peindre, dessiner ? Utiliser des ordinateurs ? Des machines ? Réaliser des expériences ? Le SNES-FSU demande des consignes explicites au plus vite, de façon à ce que la préparation des cours puisse avoir lieu sereinement.



le second trimestre de Première, le ministère enjoignant cette année à l'organiser le plus tard possible tout en précisant qu'il faudra tenir compte du calendrier, encore à définir, des épreuves terminales. Le niveau du renvoi au local est tel que tout élève devant repasser l'une des sessions de Première sera soumis à des évaluations organisées par l'établissement initial, même s'il y a eu changement de lycée.

Que devient le bac ?

L'examen, encore national, conditionné comme jamais par des contraintes d'emploi du temps et de moyens, voit ainsi sa légitimité se limiter dangereusement à celle du lycée d'origine. Le ministère reconnaît d'ailleurs que les seules garanties de l'égalité de traitement entre les candidats résident dans la banque nationale des sujets, désormais en libre accès, ainsi que dans l'unique commission d'harmonisation de Première et le jury d'examen en Terminale. Les modalités du bac sont détaillées dans la note de service du 23 juillet (BO spécial du 31 juillet).

Le SNES-FSU n'a cessé de réclamer une organisation transitoire des examens qui permette de se donner du temps afin d'en repenser les modalités. Sourd aux revendications, le ministère persiste à vouloir instaurer une batterie d'évaluations locales étalées sur tout le cycle terminal, réduisant du même coup le diplôme national à la certification d'un niveau dans quelques matières, base de la sélection des dossiers de candidature sur Parcoursup. ■ Claire Guéville

Les arts plastiques remis en cause ?

Des enquêtes sur l'enseignement des arts plastiques ont été adressées aux professeurs, inspecteurs, et formateurs en INSPÉ par l'IGESR en juin, soulevant des questions de fond sur l'enseignement de la discipline, ses représentations, ses pratiques et mettant en avant de nombreux implicites : nécessité d'un enseignement académique du dessin et remise en cause des compétences des enseignants. Curieuse méthode : les IG d'arts plastiques n'ont pas été informés du questionnaire et ne sont pas impliqués dans cette mission créée à l'initiative du cabinet du ministre (lettre de saisine en ligne). Une quarantaine de formateurs INSPÉ ont vivement réagi, tout comme l'association des professeurs d'arts plastiques et les syndicats d'IPR.

5 815 000

inscrits à pôle emploi début juillet

+ 365 000

chômeurs au deuxième trimestre



rentrée Au mépris des réalités !

Ni la très prévisible et forte hausse des effectifs d'élèves, ni la crise de la Covid nécessitant pourtant des réponses rapides à la hauteur des enjeux éducatifs, n'ont eu raison du mépris du gouvernement pour le second degré : le ministre reste indifférent aux effets de la destruction de 5 690 emplois dans le second degré public depuis 2017 dont 440 en cette rentrée. Dans les académies et les établissements les difficultés s'accroissent.

moyens En baisse !

La préparation de rentrée s'est faite sur la base de 820 suppressions car le ministre a décidé de garder en « réserve » 350 emplois sans que l'on sache à cette heure ce qu'ils sont devenus. 30 emplois d'enseignants ont été convertis en emplois d'inspecteurs : priorité au management pour imposer les réformes plutôt qu'aux moyens d'un meilleur encadrement des élèves. En trois ans, il n'y a eu aucune création d'emplois de CPE, d'AED, de Psy-ÉN, d'assistants sociaux, d'infirmiers, de médecins scolaires ou d'agents administratifs. Dans le même temps, collèges et lycées accueillent près de 100 000 élèves supplémentaires. Cette hausse démographique va se poursuivre, après une rentrée 2019 où 22 000 élèves supplémentaires ont été constatés. Les effectifs du second degré public augmenteront d'environ 20 000 élèves à chaque rentrée scolaire entre 2020 et 2023.

La hausse des effectifs est marquée dans les collèges en 2020 (+ 18 000 élèves). Ceux du lycée général et technologique se stabilisent, avant une forte hausse dès 2021 (+ 9 800). Les effectifs prévus en lycée GT en 2023 constitueront un record inégalé par le passé.

Conditions de travail : HS

Cette austérité pèse lourd. En plus de voir les effectifs de classe augmenter, les enseignants se voient imposer des heures supplémentaires en raison du décret de la fin de l'été 2019 (deux HSA imposables).

Depuis les rentrées 2018 et 2019, le ministre prétend minorer les effets des suppressions d'emplois, sans conséquence sur les moyens d'enseignement disponibles dit-il, par leur « compensation » en HS. L'exécution budgétaire 2019 infirme ce récit « compensatoire ». Le ministre avait fait de l'esbroufe en budgétant, pour 2019, une augmentation des HS de 18 millions d'euros. En réalité, l'exécution budgétaire a été



trois fois moins importante. L'augmentation du nombre d'heures de cours (déjà lourde pour les personnels) n'a donc pas compensé la suppression des emplois. Dans les faits, ce sont bien les conditions de travail de tous, personnels comme élèves, qui se détériorent.

La crise sanitaire et sociale rend ce mépris d'autant plus insupportable. Les besoins éducatifs à la rentrée seront décuplés pour faire face aux difficultés des élèves : remédiations, heures d'enseignements, dispositifs d'accompagnement ne peuvent se réaliser qu'avec des moyens humains supplémentaires. Le ministre le reconnaît d'ailleurs pour partie puisqu'il réinjecte 1 248 emplois dans le premier degré, et c'est heureux. Pourquoi collégiens et lycéens, malmenés par le confinement, la réforme du bac et de l'orientation, ne bénéficient-ils pas, aussi, de cette attention ?

Le SNES-FSU a réclamé l'attribution immédiate au second degré des 350 emplois « en réserve », et un collectif budgétaire permettant de vraies créations d'emplois dans le service public d'éducation afin de faire face aux besoins éducatifs. ■

Grégoire Frakowiack

Florilège...

- 440 suppressions au budget mais aussi 350 postes gardés en réserve au ministère.
- 5 690 emplois supprimés, 49 000 élèves en plus depuis 2017.
- 70 000 élèves supplémentaires seront à accueillir entre 2020 et 2023.
- Bouches-du-Rhône : il faudrait créer 90 postes pour maintenir le taux d'encadrement avec l'accueil de 1 260 élèves supplémentaires ; seule une vingtaine a été attribuée.
- En Bretagne, effectifs stables en lycée mais perte de 106 équivalents temps plein.

à Aix-Marseille L'ambition réduite aux acquêts

1 700 élèves de plus : il faudrait 120 professeurs de plus pour les accueillir, sans parler des CPE, Psy-ÉN, etc. Depuis le début du quinquennat le passif s'élève à 450 emplois mais cette année, l'académie devra cependant se contenter de... deux (deux !) emplois supplémentaires ! Une aumône pour une région déficitaire et tiraillée entre quartiers urbains ghettoisés et élites ayant fait sécession vers le privé, un camouflet pour les personnels qui se démènent pour relever les défis quotidiens, une insulte pour les élèves et les familles des milieux populaires. Quelques-uns sont partis en colo grâce aux « vacances apprenantes », mais les autres devront-ils se contenter du soutien scolaire offert

par les associations confessionnelles ? Du côté des managers, il est pourtant de bon ton de se pavaner et de morigéner le petit personnel, d'autant plus facilement que la suppression des commissions paritaires permet de rester dans l'entre-soi confortable des bureaux.

La rentrée 2020 est rendue incertaine par la menace d'une deuxième vague de coronavirus, mais une chose est sûre : le système éducatif qu'a mis en place J.-M. Blanquer est à bout de souffle, et il est temps de préparer le jour d'après, en affirmant haut et fort l'éducabilité de chaque élève, l'ambition d'égalité et de qualité pour tous, le respect de la professionnalité des acteurs. ■

Laurent Tramoni

à Créteil

Le monde d'avant, en pire !

L'épidémie de Covid-19 et le confinement ont été sources de grande souffrance pour nos collègues. Les personnels de Créteil sont ressortis exténués des six derniers mois, mais ont aussi entendu les promesses d'un « monde d'après » meilleur. La rentrée qui arrive démontre qu'il n'en est rien, car aucun moyen supplémentaire n'a été débloqué dans le secondaire, alors que la hausse démographique se poursuit.

Partout, les seuils historiques de l'académie explosent. Le département le plus touché est le Val-de-Marne, où une dizaine de collèges auront des divisions à 33 élèves : le SNES-FSU 94 a déposé un préavis de grève pour la rentrée. Les deux autres départements sont aussi concernés. Les seuils historiques du 93 ne sont plus que des moyennes, que l'administration a tendance à respecter de moins en moins.

Ces restrictions et la réforme du lycée amènent à des menaces sur les enseignements rares : latin, grec, spécialités artistiques, sections européennes... Les établissements, y compris dans l'éducation prioritaire, concentrent les heures sur les matières les plus demandées.

Le SNES-FSU Créteil appelle à se réunir dès la rentrée et à se mobiliser, autant face aux conditions de reprise dans le cadre de l'épidémie, que pour faire face à ces criants manques de moyens. ■

Mathieu Logothetis

à Rennes Public/privé

Il y a un an, l'application de la réforme du lycée avait plutôt bien profité au réseau privé catholique, habitué à aménager les réformes pour séduire des familles inquiètes mais abusées par une communication offensive. Le rectorat a donc préparé la rentrée sur cette lancée, programmant une nouvelle baisse des effectifs dans les collèges et les lycées publics, un schéma idéal pour justifier les 105 suppressions d'emplois décidées par le ministère. Mais la crise sanitaire a radicalement modifié ces prévisions, redonnant des couleurs au réseau public. Avec la succession vertigineuse des plans de licenciement cet été, bien souvent au prétexte fallacieux des conséquences de la crise sanitaire comme à Lannion avec Nokia ou à Morlaix avec Air France, des familles touchées par la crise économique font le choix de la gratuité de l'école publique.

Mécontents de l'accompagnement des élèves sur la fin d'année (des lycées



privés sont restés fermés), d'autres parents renouent aussi en cette rentrée avec le public. Enfin, l'attractivité de la région depuis le confinement, confirmée avec des vacances en Bretagne, pourrait augurer l'installation de nombreuses familles dans l'académie ce qui renforcerait statistiquement l'enseignement public.

Rentrée sous pression

Ce rebond des effectifs a poussé des équipes dès juillet à exiger des ouvertures de classes avec l'appui des parents et écho dans la presse régionale, toujours à l'écoute des actions locales pour l'école. La rentrée marquera une nouvelle étape dans ces mobilisations quand la réalité des effectifs par classe

sera confrontée aux suppressions sèches de postes encore occupés en juin dernier (110 postes occupés ont été fermés contre 39 en 2019). La réforme du lycée, comme le SNES-FSU l'avait très vite chiffré, a entraîné la fermeture de dizaines de postes, particulièrement en lettres, SES et maths où les nouvelles spécialités de Terminale – se substituant en partie aux enseignements des séries – ont fragilisé bien des postes.

Faute de supports à l'année en établissements, les TZR seront plus nombreux cette année pour les suppléances (un sort bien fréquent pour les collègues entrants de l'inter), présageant une rentrée désastreuse pour les collègues non titulaires, moins sollicités. ■

Gwénaél Le Pailh



Éviter l'effondrement économique

conjoncture

Le gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux : retrouver en 2022 le niveau de production d'avant la crise. Sans s'en donner réellement les moyens.

Si l'économie fonctionnait comme une simple machine, il suffirait de rallumer la chaudière pour la voir redémarrer. Mais c'est une activité humaine qui repose sur des comportements largement imprévisibles.

L'activité s'est contractée pendant le confinement mais les revenus se sont maintenus pour 71 % des ménages. Parmi les trente millions de ménages en France, 1,6 million (pour l'essentiel des non-salariés, des contrats courts et des intérimaires) a vu ses revenus chuter lourdement. Une épargne considérable s'est constituée (autour de 100 Mde). Cette épargne d'abord forcée par l'impossibilité de consommer est en train de se transformer en épargne de précaution, notamment par crainte du chômage. Du côté des entreprises, l'incertitude et la faiblesse des carnets de commandes s'ajoutent aux pertes de la période de confinement, de sorte qu'elles renoncent à leurs investissements, annoncent des plans de licenciements et pour certaines sont déjà en faillite. Tout concourt à une crise économique prolongée. La crainte d'une spirale déflationniste est majeure : la montée du chômage réduit à nouveau la demande qui à son tour pousse les entreprises à revoir à la baisse leur activité et les emplois.

Les choix politiques seront déterminants. Le gouvernement est contraint de prolonger certaines mesures du plan

d'urgence pour maintenir les capacités de production et limiter l'explosion du chômage. Mais il lui faudrait aussi se substituer à une consommation et des investissements privés défaillants.

Place donc à un plan de relance !

Annoncé pour le 25 août, le plan de relance, de l'ordre de 100 Mde (soit 4 % du PIB sur deux ans) ne sera dévoilé que début septembre. Mais depuis des semaines les annonces sont claires : il s'agira de poursuivre et renforcer la politique dite de l'offre et de soutenir les finances des entreprises. Rien ou presque du côté de la demande.

Alors qu'un plan de relance de l'activité consiste classiquement en dépenses budgétaires supplémentaires (investissements et développement des services publics), le gouvernement programme surtout et encore une fois des aides financières aux entreprises par des baisses d'impôts sur la production (qui inquiètent les collectivités locales qui en tirent un tiers de leurs ressources) et par des primes à l'embauche à destination des jeunes (4 000 euros pour toute embauche d'un salarié de moins de 25 ans, primes pour l'embauche de jeunes en alternance, contrats d'insertion ou service civique étendu). Ces mesures vont creuser le déficit budgétaire

mais ne constituent pas à proprement parler un plan de relance car rien n'assure qu'elles déboucheront sur des investissements et des emplois. Il s'agit en fait et surtout de rétablir la rentabilité du capital.

De dépenses supplémentaires véritables, on ne trouve, outre le plan ferroviaire dont on ne sait pas grand-chose, que les 6 milliards d'investissement du Ségur de la santé que la majorité des personnels des hôpitaux estime largement insuffisants.

La sortie de crise est largement conditionnée par l'utilisation de

Une très incertaine relance par l'offre

Ségur de la santé Très insuffisant

La concertation a été conclue le 21 juillet. L'accord qui en découle risque de rapidement décevoir et n'a été signé ni pas la CGT, ni par Solidaires.

Dans sa communication à la presse, le ministre de la Santé s'est félicité d'avoir consacré 40 heures au dialogue social sur deux mois. Cela ne fait jamais que cinq heures hebdomadaires sur huit petites semaines, après des années de silence et de déni des réalités vécues par les patients et les personnels. Mais on peut voir les choses autrement : 40 heures de dialogue pour si peu, effectivement, c'est conséquent !

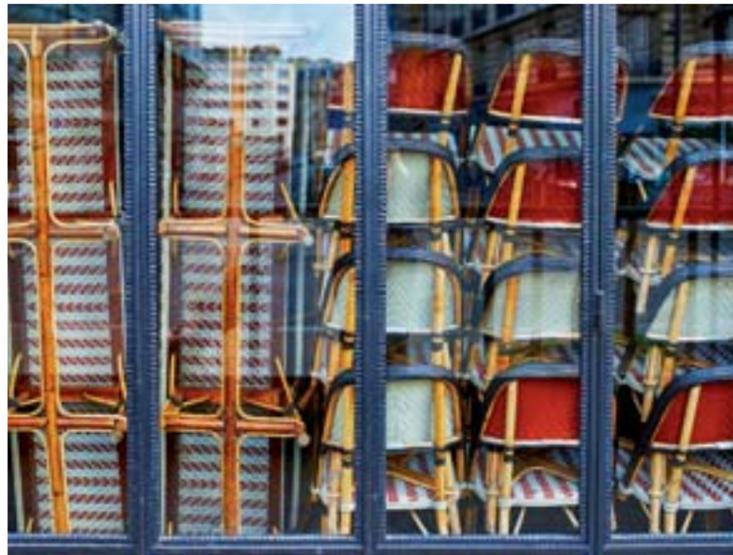
Certes, il y a longtemps qu'on n'avait pas vu une augmentation des moyens pour l'hôpital. Côté rémunérations, ce sont plus de 8 Mde supplémentaires qui vont être attribués annuellement pour la revalorisation des rémunérations. Mais pour 1,8 million d'agents de la Fonction publique hospitalière (hors médecins), cela ne fera que 183 € nets par mois de plus. Il faudra ajouter une trentaine d'euros de revalorisation des grilles de rémunération des personnels au contact des patients. Vu le niveau des rémunérations ce n'est pas négligeable, mais c'est inférieur aux revendications (300 € nets) et à ce qu'il faudrait pour être dans la moyenne

des pays de l'OCDE. C'est en outre scandaleusement contrebalancé par un assouplissement des 35 heures, alors que les plannings sont déjà intenable. Ce n'est pas ainsi que le gouvernement améliorera l'attractivité de la FPH. Parallèlement, 450 millions d'euros seront consacrés à l'augmentation de rémunération des médecins hospitaliers.

Maigre enveloppe

Le ministre a aussi annoncé une enveloppe de 50 millions d'euros pour rouvrir potentiellement 400 lits « à la demande ». Mais depuis dix ans, ce sont plus de 70 000 lits qui ont été fermés dont 4 700 depuis le début du quinquennat et ouvrir un lit suppose une chambre, le matériel adéquat mais aussi des personnels. Or, une infirmière en France prend déjà en charge en moyenne 14 patients contre 8 dans les autres pays européens, et il y a actuellement des milliers de postes non pourvus. Ouvrir ou fermer des lits « à la demande » est une vue de l'esprit.

Du côté des investissements, le Premier ministre a annoncé une enveloppe de 6 Mde, mais insuffisante et répartie sur plusieurs années, et des promesses anciennes sur les modalités de financement de l'hôpital (la déléter T2A) ont été réitérées, de sorte que c'est bien une « accélération des réformes » plus qu'un changement de cap qui se dessine. ■ Hervé Moreau



La légère reprise de mai-juin commence déjà à donner des signes d'essoufflement et le PIB devrait reculer de 10 % en 2020.

L'épargne accumulée pendant le confinement par les ménages les plus aisés. Rien dans ce plan n'y incite. Pourtant, il suffirait, pour le moins, comme le propose un économiste de la très res-

pectable Toulouse School of Economics, d'instaurer, même provisoirement, une taxe sur le patrimoine pour en prélever une partie et la redistribuer ou l'investir et éviter un effon-

Le piège de la relance européenne

750 Mde : c'est le montant global du plan de relance européen adopté par les dirigeants des pays de l'Union européenne le 21 juillet. Ce plan est souvent présenté comme une avancée majeure pour l'Union : la Commission va pouvoir emprunter pour l'Union sur les marchés financiers pour ensuite accorder des subventions ou des prêts aux pays qui en ont le plus besoin. Les pays les plus libéraux, menés par le Danemark, faute d'un droit de veto, ont facilement obtenu que l'attribution de ces aides soit conditionnée à la mise en œuvre des sempiternelles réformes structurelles libéralisant les systèmes de retraites, de protection sociale et de soins ainsi que le droit du travail. Sous l'affichage de la solidarité, le contrôle sur les choix politiques nationaux par la Commission va donc être renforcé.

drement prolongé de l'activité. Le gouvernement ne semble pas s'y résoudre. ■

Thierry Ananou et Hervé Moreau

autonomie

La 5^e branche se fait encore attendre

La prise en charge de l'autonomie est toujours en suspens.

Faute d'une véritable politique publique, l'épidémie de Covid-19 a touché nombre de personnes âgées en termes sanitaires et psychologiques. Après de multiples reports, le Président a annoncé une loi autonomie pour la fin 2020.

Dans le cadre de la loi sur la 5^e branche autonomie, Laurent Vachey, inspecteur général des finances, est chargé « d'organiser une concertation large » (incluant les assurances privées... mais pas l'ensemble des organisations syndicales) sur la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée au soutien de l'autonomie. Un rapport doit être remis au Parlement pour le 15 septembre 2020, avant le dépôt du PLFSS le 15 octobre 2020. En débat, deux questions sont proposées : l'une sur le périmètre et la gouvernance de la 5^e branche, l'autre sur son financement.

Sans surprise, Laurent Vachey avance un certain nombre de pistes fondées sur des mesures d'économie



Le projet qui s'annonce risque de faire la part belle aux assurances privées.

ou des prélèvements obligatoires, alors que la perte d'autonomie ressort naturellement dans la solidarité nationale et requiert un haut niveau de financement pérenne. C'est ce qu'ont défendu les représentants retraités du groupe des 9, à la séance du Haut Conseil de l'Âge, le 23 juillet, rappelant que la perte d'autonomie s'inscrit dans un des prin-

cipes fondateurs de la Sécurité sociale qui permet à chacun de « faire face aux aléas de la vie, de la naissance à la mort ». À ce titre, il ne peut s'agir d'une branche supplémentaire ouverte à des complémentaires, notamment aux assurances privées, mais d'un risque inclus dans la branche maladie. ■

Marjolène Cahouet

SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU

N'hésitez plus, rejoignez le plus grand collectif de professionnels des collèges, lycées et CIO :



58 000 syndiqués, titulaires ou non, actifs ou non, professeurs, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH.



ADHÉREZ EN LIGNE SUR WWW.SNES.EDU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou d'effectuer le paiement en ligne si vous le souhaitez.

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

violences conjugales

Retards coupables

La « grande cause nationale » tarde à trouver des mesures concrètes.

Les chiffres sont consternants : 146 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint en 2019. Elles ne seront malheureusement sans doute pas moins nombreuses en 2020, tant ces chiffres ne doivent rien au hasard ni à la fatalité, mais plutôt à l'absence de mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse de prévention, de répression et d'accompagnement social et psychologique des victimes. Les promesses faites au début du

quinquennat sont restées vaines et sans financement. Quelle grande cause nationale que celle qui laisse ses citoyennes mourir ?

Sans protection

Les places d'accueil en hébergement d'urgence et sécurisé continuent de manquer cruellement, les bracelets permettant de prévenir les victimes que leur agresseur se trouve à proximité ne seront mis à disposition qu'en septembre. Les effets du confinement se sont fait sentir, laissant les victimes à la merci de leur agresseur et provoquant une explosion de drames

Les places d'hébergement manquent

dont les meurtres ne sont que la partie émergée. Rien n'a été fait pour protéger les victimes ainsi que leurs enfants,



© Wikimedia

victimes eux aussi, même pendant la crise sanitaire qui a rendu plus difficile l'éviction de l'agresseur du domicile conjugal et a entraîné la hausse spectaculaire des appels à l'aide.

Si l'Assemblée nationale a envoyé un signal positif en promulguant une loi permettant aux médecins de lever le secret médical en cas de danger pour les femmes, le SNES-FSU continue de revendiquer une politique publique ambitieuse et financée pour que cessent les violences faites aux femmes, dans le cadre privé autant que sur leur lieu de travail. ■

Aurélia Sarrafin

Italie

Faire la vérité des chiffres

Contrairement à la France, l'Italie crée des postes pour la rentrée prochaine. Mais moins qu'il n'y paraît.

En Italie, les syndicats de l'enseignement se sont battus, sans relâche depuis le début de la crise sanitaire, pour maintenir la pression sur la ministre de l'Éducation, Lucia Azzolina (Mouvement 5 étoiles), fort réticente à l'idée de débattre des conditions de travail des personnels au moment de la réouverture des écoles et établissements du second degré programmée le 14 septembre. Santé, sécurité, moyens supplémentaires, voilà les thèmes prioritaires mis sur la table par les syndicats afin de faire face aux besoins éducatifs après plusieurs mois de fermeture.

Création de postes : vrai ou faux ?

Création de 50 000 postes d'enseignants : vrai. 87 000 contrats supplémentaires : faux. 87 000 nouvelles embauches : oui, mais il s'agit là de postes qui existent déjà et sont vacants, ou qui sont occupés par des enseignants précaires. Selon la FLC-CGIL, la réalité des choses est bien plus complexe. Mais ce qui est sûr et certain, c'est que le recrutement de personnels sur des postes supplémentaires se fera sur la base d'un budget sur deux années, 2020 et 2021, d'un montant de 880 millions d'euros d'après les calculs du syndicat.

Un décret interministériel en date du 5 août (Éducation avec Économie et Finances) définit la répartition des moyens financiers attribués aux 18 régions sur la base de deux critères, le nombre d'élèves par région et « les exigences particulières » émanant des autorités éducatives régionales.

Quand il y a du flou...

C'est ce deuxième critère qui pose problème dans un pays où les disparités régionales sont fortes. Quels sont les critères qui définissent ces exigences ? Quelle possibilité pour les organisations syndicales d'intervenir et de peser sur les choix opérés dans cette phase ? Dans le cadre d'une démarche unitaire, les syndicats de l'éducation ont d'ailleurs exigé que la ministre communique en détail les « montages régionaux » qui vont être opérés d'ici le 31 août.

Et si les fonds attribués ont pour objectif de favoriser la diminution du nombre d'élèves par classe dès cette rentrée, et plus généralement d'améliorer les conditions d'accueil et encadrement de tous les élèves qui vont retrouver l'enseignement en présentiel, la FLC-CGIL considère que les moyens supplémentaires alloués restent insuffisants. Pour quelle raison ? Parce que la question de la vétusté des établissements n'a pas donné lieu pour le moment à un véritable débat débouchant sur des mesures et moyens spécifiques. ■

Odile Cordelier

Publicité

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres sur gmf.fr/enseignement

GMF 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

Yasmine, professeure des écoles.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

* Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. Les conditions, garanties et limites de notre contrat AUTO PASS ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.



Le fiasco du bac anglais

Comme en France, la crise sanitaire et la fermeture des établissements scolaires a empêché les épreuves du A-level, équivalent anglais de notre baccalauréat, de se tenir en mai dernier. Pour remplacer les notes d'examen, dans un premier temps, il a été demandé aux enseignants de fournir des « notes prédictives » en fonction des résultats des élèves. Mais les autorités ont jugé que cette procédure conduisait à une réussite excessive à l'examen et ont changé leur fusil d'épaulé. Il a alors été décidé de générer des notes grâce à un algorithme combinant les notes données par les enseignants avec un second critère : celles obtenues par les élèves du même lycée les années précédentes. Avec pour conséquence de discriminer fortement les élèves des quartiers populaires par rapport à ceux des établissements privés et des quartiers huppés.

Or ces notes comptent pour obtenir une place dans l'enseignement supérieur. Près de 40 % des notes attribuées ont été inférieures aux prévisions des enseignants, faisant perdre aux étudiants leurs places dans les universités les plus prestigieuses. L'annonce des résultats à la mi-août a donné lieu à une large mobilisation.

Face à l'ampleur de celle-ci, le gouvernement a rapidement reculé : le ministre britannique de l'Éducation, Gavin Williamson, a annoncé que les résultats du A-level étaient annulés, quelques jours seulement après leur annonce, pour le grand soulagement des lycéens anglais.

